



COMMUNE DE VENELLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL.

Séance du 23 Septembre 2025
à 18h30

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	29

PRESENTS : ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, ALAIN QUARANTA, MARIE SEDANO, CASSANDRE DUPONT, DAVID THUILLIER, MARIE-ANNICK AUPEIX, BERNARD ROUBY, VALERIE BUSO, DENIS RUIZ, SYLVIE ANDRE, NICOLAS CONRAD, VIRGINIE GINET, DOMINIQUE ALLIBERT, MARTINE HENON, DAVID FERNANDEZ, GISELE GEILING, THIBAUT DEMARIA, BRIGITTE CORDARO, JEAN CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, JOSEPH TORCHIO, ANNIE MOUTHER, SYLVIE FEUGA.

POUVOIRS : PHILIPPE DOREY A ARNAUD MERCIER, ALAIN SOLAZZI A DENIS RUIZ, LIONEL TCHAREKLIAN A BERNARD ROUBY, OLIVIER BRUN A FRANCOISE WELLER, JEAN-YVES SALVAT A ANNIE MOUTHER.

Délibération n°

N° D2025-169

Objet

AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE AU TITRE DE LA COMPETENCE GEMAPI - (OPERATION VAUCLAIRE)

Exposé des motifs :

La Métropole Aix-Marseille-Provence exerce depuis le 1er janvier 2018 la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Dans ce cadre, elle a mis en place un dispositif d'accompagnement financier des communes pour des opérations présentant un enjeu GEMAPI.

La convention proposée entre la Métropole et la Commune de Venelles concerne la réalisation de travaux de création de réseaux de collecte pluviale aux abords du chemin des Terres Longues. Ces aménagements permettront d'intercepter les flux de ruissellement amont, générés par une pluie de référence centennale, et contribueront à l'exondation du secteur urbanisé de Vauclaire. Ils participent ainsi à la protection contre les inondations et à la sécurisation du territoire communal.

La participation financière de la Métropole Aix-Marseille-Provence au titre de la taxe GEMAPI s'élève à 249 820 €.

Adressé au Maire en préfecture
013-211301130-20250926-DM2025_0169-DE
Date de réception préfecture : 26/09/2025

Visas:

Où l'exposé des motifs rapporté ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

Vu la délibération du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence en date du 22 février 2024 (N° TCM-017-15710/23/BM) approuvant la convention type de financement pour la réalisation de travaux présentant un enjeu GEMAPI par les communes ;

Vu le projet de convention cadre entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Commune de Venelles relatif au financement des travaux de création de réseaux de collecte pluviale aux abords de la rue de la Reille, de la rue Eugène Bertrand et du chemin des Terres Longues, permettant l'interception des flux de ruissellement amont et la protection du secteur de Vauclaire joint en annexe ;

Considérant que ces aménagements participent à la prévention des inondations et à la réduction du risque de ruissellement sur le territoire communal ;

Le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** la convention cadre de financement entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Commune de Venelles relative aux travaux présentant un enjeu GEMAPI sur le secteur de Vauclaire.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents y afférents.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

26 VOIX POUR : Arnaud MERCIER, Françoise WELLER, Alain QUARANTA, Marie SEDANO, Philippe DOREY, Cassandre DUPONT, David THUILLIER, Marie-Annick AUPEIX, Bernard ROUBY, Valérie BUSSO, Denis RUIZ, Sylvie ANDRE, Nicolas CONRAD, Virginie GINET, Dominique ALLIBERT, Lionel TCHAREKLIAN, Martine HENON, David FERNANDEZ, Thibault DEMARIA, Brigitte CORDARO, Jean Charles FIARD, Christiane TCHAREKLIAN, Alain SOLAZZI, Gisèle GEILING, Olivier BRUN, Joseph TORCHIO.

3 VOIX CONTRE : Annie MOUTHIER, Jean-Yves SALVAT, Sylvie FEUGA

Le Maire de Venelles,

Arnaud MERCIER



Certifié affiché du au

Le directeur général des services,

Philippe SANMARTIN

Accusé de réception en préfecture
013-211301130-20250926-DM2025_0169-DE
Date de réception préfecture : 26/09/2025